

Le Relecq-Kerhuon, le 24 décembre 2019,

**Objet : Mutation du FCPE FEE Sélection Internationale**

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de part(s) du fonds commun de placement d'entreprise FEE Sélection Internationale (code externe : 990000087539) géré par la société de gestion Federal Finance Gestion (la "**Société de Gestion**").

FEE Sélection Internationale est un fonds de classification Actions Internationales, nourricier du fonds Federal Essor International dont l'objectif de gestion, identique à celui de son fonds maître, est d'offrir, à moyen terme, une performance supérieure, sur la durée de placement recommandée, à celle de l'indice de référence MSCI AC World Free dividendes nets réinvestis, diminuée des frais de gestion réels du maître et du nourricier, grâce à une allocation géographique qui reflète le poids économique de chaque pays. Cette allocation est effectuée principalement en fonction du produit intérieur brut exprimé en parité de pouvoir d'achat.

**1. L'opération**

Dans le cadre de la refonte de sa gamme de fonds d'épargne salariale, la Société de Gestion a décidé de procéder à l'absorption du fonds commun de placement d'entreprise FEE Mandarine Actions Europe (le "**Fonds Absorbé**") par le fonds FEE Sélection Internationale (le "**Fonds Absorbant**"). Le Fonds Absorbant dont vous détenez des parts sera modifié pour obtenir un fonds principalement exposé aux actions de l'Espace Economique Européen (l'«*EEE*»), du Royaume Uni et de la Suisse et jusqu'à 20% aux actions d'autres Etats, y compris d'Etats émergents. Il prendra la dénomination de FEE Actions ESG.

Les OPCVM et/ou FIA sélectionnés sont des FCP pouvant investir dans des petites et moyennes capitalisations jusqu'à 30% de l'actif net. Le fonds peut investir dans des instruments financiers libellés en des devises autres que l'Euro jusqu'à 100% de l'encours du fonds. Les frais de fonctionnement et de gestion maximum du fonds seront augmentés de 1 à 2%.

L'opération de mutation a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 23 décembre 2019 et prendra effet le 31 janvier 2020 (ci-après désignée la "**Date d'Effet**") sur la valeur liquidative du 31 janvier 2020.

Si cette opération ne vous convient pas, nous vous rappelons que vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais des parts disponibles. Vous pouvez également bénéficier d'un arbitrage gratuit vers un autre fonds accessible dans le cadre de votre plan d'épargne salariale.

Sans intervention de votre part, les parts du Fonds Absorbé fusionneront automatiquement au sein du Fonds Absorbant, le 31 janvier 2020.

**2. Les modifications entraînées par l'opération**

- **Le profil de risque**

**Modification du profil rendement / risque : OUI**

**Augmentation du profil rendement / risque : NON**

- **Augmentation des frais : OUI**

**FEDERAL FINANCE GESTION**

1, allée Louis Lichou – BP 97 – 29802 Brest Cedex 9 – Tél 09 69 32 88 32 – Fax 02 98 00 28 59 – [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr)  
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 € - SIREN 378 135 610 RCS Brest  
Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – N° GP 04/006 du 22/03/2004 – TVA : FR 87 378 135 610.

**Vous trouverez, ci-après un tableau comparatif des éléments modifiés :**

	<b>Avant</b>	<b>Après</b>
<b>Dénomination</b>	FEE Sélection Internationale	FEE Actions ESG
<b>Société de gestion</b>	Federal Finance Gestion	
<b>Dépositaire et Conservateur</b>	CACEIS Bank	
<b>Déléataire de la gestion comptable</b>	CACEIS Fund Administration	
<b>Déléataire de la gestion administrative</b>	Federal Finance	
<b>Classification</b>	Actions internationales	Aucune classification
<b>Objectif de gestion</b>	<p>Son objectif est identique à celui de son maître (Federal Essor International) : offrir, à moyen terme, une performance supérieure, sur la durée de placement recommandée, à celle de l'indice de référence MSCI AC World Free dividendes nets réinvestis, diminuée des frais de gestion réels du maître et du nourricier, grâce à une allocation géographique qui reflète le poids économique de chaque pays. Cette allocation est effectuée principalement en fonction du produit intérieur brut exprimé en parité de pouvoir d'achat. La performance du fonds sera différente de celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.</p>	<p>L'objectif du fonds est d'offrir une performance supérieure, sur la durée de placement recommandée, à celle de l'indice de référence Stoxx Europe 600 NR dividendes nets réinvestis, diminué des frais de gestion réels à travers la gestion active d'un portefeuille investi en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA.</p>
<b>Indicateur de référence</b>	MSCI AC World Free dividendes nets réinvestis	Stoxx Europe 600 NR dividendes nets réinvestis
<b>Stratégie d'investissement</b>	<p>Le fonds est investi dans son fonds maître. La stratégie d'investissement du fonds maître consiste à investir, entièrement et en permanence l'actif du fonds, en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou FIA actions investis sur plusieurs zones géographiques. Les OPCVM et/ou FIA sélectionnés sont des FCP pouvant investir dans des petites et moyennes capitalisations. L'exposition actions du fonds via des investissements en FCP oscillera entre 90 % et 100 % de l'actif net.</p> <p>Le processus d'investissement vise à affecter à chaque pays, ou à chaque zone géographique, un poids proche de celui de ce pays, de cette zone, dans l'économie mondiale. Le gérant utilise les données publiées annuellement par le Fond Monétaire International (FMI) sur le Produit Intérieur Brut (PIB) de chaque pays exprimé en Parité de Pouvoir d'Achat (PPA) pour définir la cible d'allocation géographique. S'appuyer sur les données de PIB en PPA amène à attribuer un poids plus important aux économies des pays émergents (exposition maximum : 90 %) qui connaissent actuellement une forte croissance.</p> <p>Le gérant ajuste cette allocation de manière discrétionnaire dans une fourchette de +/-10 % par zone géographique et +/- 5 % par pays selon ses anticipations.</p> <p>Le processus de sélection des FCP est basé sur des critères quantitatifs (performance, volatilité, tracking error, ratio de Sharpe, ratio d'information) et qualitatifs (audit du process). Ces FCP sont ensuite hiérarchisés d'après leur typologie et leur classe d'actifs, afin de sélectionner les plus adaptés à la réalisation de l'objectif de gestion.</p>	<p>La stratégie d'investissement consiste à investir l'actif du fonds, en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou FIA actions investis sur les actions des pays de l'Espace Economique Européen (y compris le Royaume-Uni) et la Suisse entre 60 et 100% de son actif net. Le fonds pourra être investi jusqu'à 20% en actions internationales d'autres pays, y compris de pays émergents. Les OPCVM et/ou FIA sélectionnés sont des FCP pouvant investir dans des petites et moyennes capitalisations jusqu'à 30% de l'actif net. Le fonds peut investir dans des instruments financiers libellés en des devises autres que l'Euro jusqu'à 100% de l'encours du fonds.</p> <p>A titre accessoire, le fonds pourra être investi en instruments monétaires et/ou obligataires (dont obligations à haut rendement « High Yield » dits spéculatifs) exposés à toutes zones géographiques (y compris pays émergents).</p> <p>Afin d'ajuster l'exposition au risque, le fonds pourra intervenir à titre accessoire et sans rechercher d'effet de levier, sur les marchés à terme fermes et conditionnels réglementés et les marchés de gré à gré.</p> <p>Le fonds a vocation à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (dits "ESG") dans sa gestion.</p> <p>Ainsi, le fonds est constitué pour au moins 90% de son actif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de parts d'OPCVM ayant reçu un label d'investissement responsable reconnu par les pouvoirs publics de leurs pays de domiciliations (tel que, par exemple, le label ISR en France, le label Luxflag au Luxembourg)</li> <li>- ou, à défaut, de fonds présentant une qualité d'intégration des enjeux ESG satisfaisante.</li> </ul> <p>Dans ce dernier cas, la société de gestion effectuera les études spécifiques</p>

**FEDERAL FINANCE GESTION**

1, allée Louis Lichou – BP 97 – 29802 Brest Cedex 9 – Tél 09 69 32 88 32 – Fax 02 98 00 28 59 – [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr)  
*Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 € - SIREN 378 135 610 RCS Brest*  
*Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – N° GP 04/006 du 22/03/2004 – TVA : FR 87 378 135 610.*

	L'ajustement, à la hausse comme à la baisse, du degré de risque du portefeuille est réalisé en permanence par le gérant, en fonction de ses anticipations (utilisation d'instruments de gestion des risques financiers appelés « instruments financiers à terme »). Ces IFT peuvent être utilisés par le gérant pour intervenir sur les risques taux, actions et change en vue d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille sans recherche de surexposition. Ces IFT peuvent être négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré.	des fonds sous-jacents afin de s'assurer notamment que ces derniers disposent de contraintes de gestion ESG suffisantes, allant en tout état de cause au-delà des exclusions légales (telles par exemple de l'exclusion des entreprises impliquées dans la fabrication de mines anti-personnel ou bombes à sous-munitions). Afin de garantir dans le temps la qualité des investissements réalisés, une revue a minima annuelle des fonds sous-jacents portant sur les enjeux ESG sera réalisée. En dépit de leurs similitudes de méthodologies, , des disparités de d'approche sur l'ISR existent entre celles retenues par la société de gestion et celles adoptées par les sociétés de gestion gérant les fonds externes sélectionnés par le gérant.
<b>Indicateur synthétique de risque et de rendement</b>	5	6
<b>Frais de gestion maximum</b>	1% TTC	2% TTC

### 3. Les éléments à ne pas oublier

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI). Le DICI et le Prospectus sont disponibles auprès de la Société de Gestion, sur simple demande écrite à Federal Finance Gestion, 1 allée Louis Lichou - 29 480 Le Relecq-Kerhuon ou à l'adresse électronique suivante : [contact@arkea-is.com](mailto:contact@arkea-is.com)

A la suite des modifications opérées, deux options vous sont offertes :

- les modifications vous conviennent : aucune action n'est attendue de votre part,
- les modifications ne vous conviennent pas : vous avez la possibilité de sortir sans frais du fonds.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments distingués.



Alain GUELENNOC  
Directeur Général

#### FEDERAL FINANCE GESTION

1, allée Louis Lichou – BP 97 – 29802 Brest Cedex 9 – Tél 09 69 32 88 32 – Fax 02 98 00 28 59 – [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr)  
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 € - SIREN 378 135 610 RCS Brest  
Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – N° GP 04/006 du 22/03/2004 – TVA : FR 87 378 135 610.